

Réalisation des contrôles de raccordement en domaine privé

**Communauté de Communes Thelloise
Commune de Sainte-Genevieve
Lotissement « le Blanc Mont »**

1. Présentation des acteurs du projet

2. Contrôle et financement des travaux privés

3. Déversements autorisés dans le réseau
d'eaux usées

Maître d'ouvrage : CC Thelloise et Commune de Sainte-Genevieve

Assistant au Maître d'ouvrage : ADTO

Partenaire : Agence de l'Eau Seine Normandie

Service de contrôle : Veolia, tel 03.44.12.12.55



Andrews Mounien



Maxime Davesne



Pascale Lecoutre



Alain Michel

1. Présentation des acteurs du projet

2. Contrôle et financement des travaux privés

3. Déversements autorisés dans le réseau
d'eaux usées

1ère étape indispensable pour l'obtention de subventions



L'engagement des propriétaires :

- Les propriétaires doivent **s'engager à réaliser les travaux** dans un délai de deux ans
- Nécessité d'avoir un engagement de **80% des propriétaires** pour obtenir les subventions de l'Agence de l'Eau

Principal financeur :

- Une aide pour tous : la subvention **accordée** par l'Agence de l'Eau Seine Normandie
- Sans plafond de ressources, d'âge ou de destination (résidence principale ou secondaire, location, local professionnel ou commercial) de l'immeuble
 - **Aide à 100% dans un montant plafond de 2000€ euros par branchement :**
 - Branchement simple* : 2000€ (inclus comblement et déconnexion de la fosse septique)
 - Déconnexion eaux de pluie** (supplément)

*Existence de cas complexes à voir au cas par cas lors de la visite de terrain

** montant plafond de 1000€/branchement

Autres organismes potentiels :

- Conseil départemental (sous condition de ressources)
- Agence nationale de l'habitat (ANAH) : pour les propriétaires occupants aux revenus très modestes
- Caisse de retraite sous certaines conditions
- Prêt de la CAF sous certaines conditions

- Ne pas commencer les travaux avant l'autorisation écrite de la CC Thelloise
- Obtention du certificat de conformité
- Présenter des factures acquittées (datées après la lettre d'autorisation) et non pas des tickets de caisse
- Réalisation des travaux libres par :
 - Entreprise ou artisan de votre choix
 - Par vous-même (en respectant les prescriptions)
- Respect du délai de deux ans de raccordement

- Service de contrôle de Veolia : tel **03.44.12.12.55**
- Nos missions :
 - Informations sur les financements
 - Conseils techniques et financiers
 - Aide administrative
 - Contrôle des travaux
- 3 phases dans notre mission

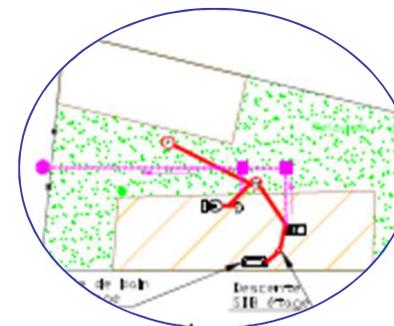


3 phases dans notre mission

Phase 1 : visite à domicile
et établissement de la fiche
technique

Phase 2 : visite de contrôle
tranchée ouverte et réseau
posé

Phase 3 : visite de contrôle
et établissement du
certificat de conformité



Assainissement Collectif
Rapport de visite

N° de dossier GCA : 112926
Date de l'enquête : 05/05/2013 Heure : 08:20 Technicien : LUISIN Ghislaine
Signature :

I. Informations générales

1 - Adresse de la visite

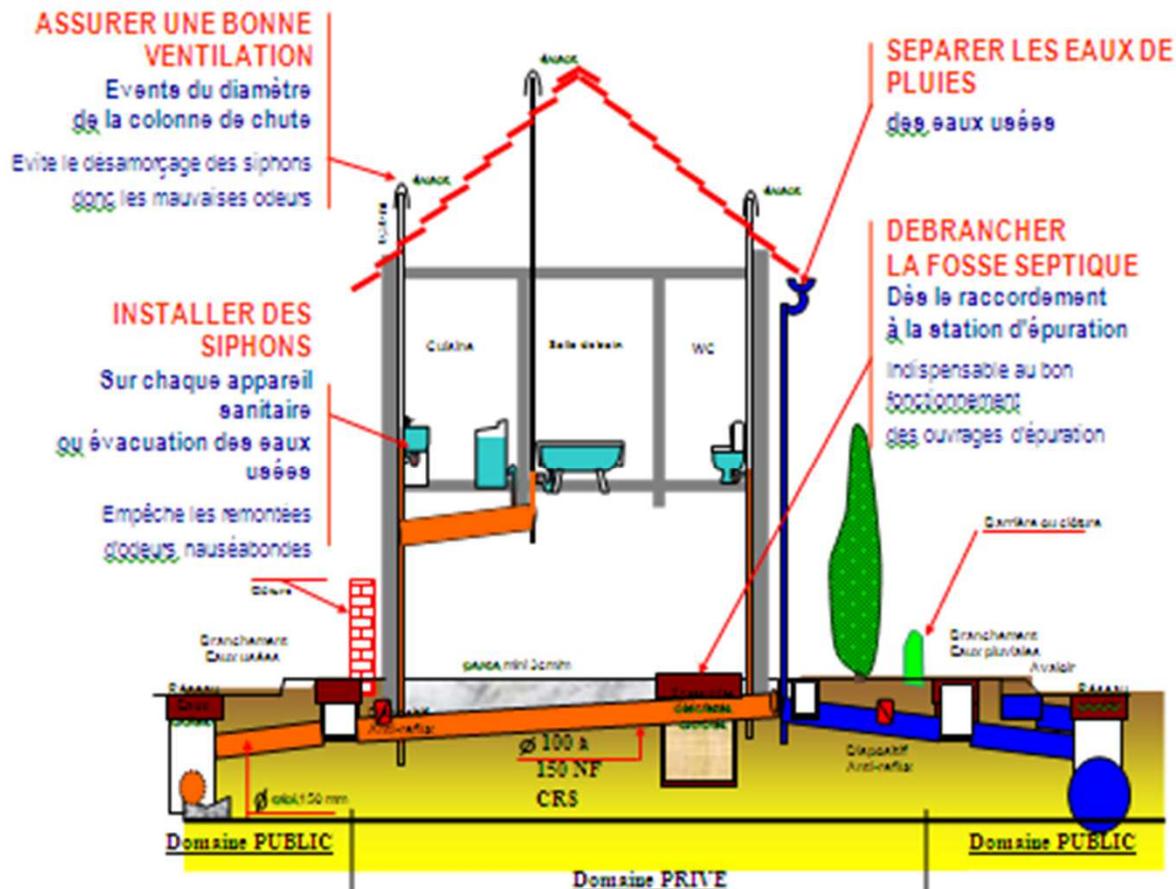
Voie : avenue du Bois de Remont
Commune : ACY-EN-MULTIEN
Section : X: Y: N° parcelle:
Latitude: Longitude:

Contrôle de la conformité du raccordement des évacuations des eaux usées (et des eaux pluviales)

- **Contrôle en tranchée ouverte :**
 - Respect des prescriptions techniques :

Prescriptions	Raisons techniques
Raccordement de la totalité des appareils sanitaires	Pas de rejet direct vers le milieu naturel
Séparer les eaux pluviales des eaux usées	Surcharge des collecteurs, dysfonctionnement STEP
Dimensionner largement les événements	Désamorçage des siphons –remontée d'odeurs
Protection contre le reflux	Clapet sur tout appareil d'évacuation à un niveau inférieur à la chaussée

Prescriptions	Raisons techniques
Canalisations PVC CR8 NF DN 125 avec bague d'étanchéité en tranchée	Flexibilité, étanchéité et résistance au vieillissement
Pente 3% minimum (1% dans les cas extrêmes)	Autocurage de la conduite
Regards de visites avec joint intégré au changement de direction	Étanchéité, indépendance mécanique avec le collecteur, point de visite, accès au réseau
Protéger la conduite avec du sable et adapter le remblai de la tranchée	Réglage du niveau, poinçonnement, tenue mécanique de la conduite



Les eaux claires dans le pluvial

Réseau eaux pluviales

BIEN LES SEPARER

Les eaux sales dans l'eau usée

Réseau eaux usées

1. Présentation des acteurs du projet
2. Contrôle et financement des travaux privés
- 3. Déversements autorisés dans le réseau d'eaux usées**

EAUX ADMISES

- Les eaux usées domestiques comprenant les eaux ménagères et les vannes

EAUX ET PRODUITS INTERDITS

- Les eaux claires parasites (eaux de nappes, ...)
- Les corps et matières solides, liquides ou gazeux, nocifs ou inflammables, ou des substances qui, par leur nature, peuvent compromettre le bon fonctionnement des réseaux, détériorer la canalisation, mettre en danger le personnel chargé de leur entretien, générer des odeurs : huiles de vidange, white spirit, peintures, lingettes, hydrocarbures....
- Les déjections solides ou liquides d'origine animale, notamment le purin.





Fin de la présentation

Merci de votre attention

**Communauté de Communes Thelloise
Commune de Sainte-Genevieve
Lotissement « le Blanc Mont »**
